

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 28 avril 2014**

**Sous la présidence de M. Alain HURSTEL, Maire**

**Présents** : MM. Antony BALLONGUE, Jean-Jacques HORNECKER, Patrick LENTZ, Mmes Djemila ARMBRUSTER, Marie-Claire BURGER, Martine BUREL, Catherine HATT, Mélanie KONN

**Absents** : – MM. Charles DOTT – Pascal RAGUE

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine HATT

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2014

Le procès-verbal de la séance du 28 mars dernier est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

## 3. Affectation du résultat 2013

(cette délibération annule et remplace la délibération du 10 mars 2014 portant sur le même objet)

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2013, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013, constatant que ce compte fait apparaître un excédent de fonctionnement de 247 686.22 euros, et vu les restes à réaliser 2013 en dépenses d'investissement d'un montant de 25 000 euros, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation à l'excédent reporté	196 903,51 €(ligne 002 du budget 2014)
Excédent de fonctionnement capitalisé	50 782.71 €(ligne 1068 du budget 2014)

## 2. Adoption du budget 2014

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2014 présenté par Monsieur le Maire et arrêté comme suit :

Fonctionnement :

- dépenses : 380 163 euros
- recettes : 380 163 euros

Investissement :

- dépenses : 338 573 euros
- recettes : 338 573 euros

## 3. Adoption des taxes 2014

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal décide d'accepter de maintenir les taux tels qu'ils ont été votés en 2013, et donc de les fixer comme suit /

- a) Taxe d'habitation : 13,29 %
- b) Taxe foncière sur propriétés bâties : 8,20 %
- c) Taxe foncière sur propriétés non bâties : 28,64 %
- d) Cotisation foncière des entreprises : 19,59 %

#### **4. Acquisition chemin du Noyer**

Le conseil municipal confirme l'acquisition d'un terrain chemin du Noyer en vue de l'installation d'une noue pour limiter les coulées de boues ; ce terrain appartenant à M. et Mme Lentz a une superficie de 30 ares a été délimité par le cabinet Klopfenstein. Le coût d'acquisition pour la commune est de 3000 €

L'exploitant M. Hatt étant de fait exproprié la commune versera les indemnités réglementaires de perte de revenu et de fumure pour un total de 83,76€/are soit au total 2512,80 €

M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette acquisition et au paiement des indemnités y relatives.

#### **5. Clôture du bassin de rétention**

M. le Maire présente à l'assemblée 2 devis relatifs à la mise en place d'une clôture du bassin de rétention :

-La Société Nature sur Mesure sise à Hohfrankenheim pour un montant de 4 095.60 euros H.T.

.La Société JET Clôtures sise à Eckbolsheim pour un montant de 4 384.00 euros H.T.

Après délibération, le devis de la Société Nature sur Mesure est accepté. M. le Maire peut faire exécuter ces travaux et signer tout document y relatif.

#### **6. Point dispositif coulées d'eaux boueuses**

M. le Maire informe l'assemblée d'un litige avec le Conseil Général concernant le versement de subventions pour le financement des travaux anti coulées de boues.

Par ailleurs, toujours dans le cadre de ces travaux, ne reste à réaliser que la mise en place d'un autre bassin Chemin du Noyer avec déversement possible dans le réseau EP de la rue de l'Ecole.

Cette dernière tranche sera examinée après la mise en place du programme d'aides PAPI et au vu de l'efficacité des dispositions réalisées.

#### **7. Composition Commission communale des Impôts directs**

Suite aux récentes élections municipales et conformément aux dispositions de l'article 1650 du Code général des Impôts, la commission communale des impôts doit être renouvelée. Les noms ci-dessous correspondent aux personnes proposées par le Conseil municipal pour la désignation par le Directeur des Services Fiscaux des membres titulaires et suppléants de la Commission communale des impôts directs présidée par Monsieur Alain HURSTEL, Maire de Hohfrankenheim.

##### Membres titulaires :

01- ARMBRUSTER Djemila	7 rue du Noyer	67270 HOHFRANKENHEIM
02- BALLONGUE Antony	4 rue des Cerisiers	67270 HOHFRANKENHEIM
03- BURGER Marie-Claire	15 rue Principale	67270 HOHFRANKENHEIM
04- BUREL Martine	1 rue du Puits	67270 HOHFRANKENHEIM
05- DOTT Charles	20 rue des Tilleuls	67270 HOHFRANKENHEIM
06- HATT Catherine	2 rue du Puits	67270 HOHFRANKEHHEIM
07- HORNECKER Jean-Jacques	9 rue Principale	67270 HOHFRANKENHEIM
08- KONN Mélanie	11 rue des Vergers	67270 HOHFRANKENHEIM
09- LENTZ Patrick	1A rue des Tilleuls	67270 HOHFRANKENHEIM
10- RAGUE Pascal	3 rue des Prés	67270 HOHFRANKENHEIM
11- ABEL Marc	17 rue Principale	67270 HOHFRANKENHEIM
12- LEIBENGUTH Roger	2 rue de l'Eglise	67270 HOHFRANKENHEIM

##### Membres suppléants :

01-MEHL René	2 rue des Thuyas	67270 HOHFRANKENHEIM
02-FORMOSA Evelyne	4 rue des Acacias	67270 HOHFRANKENHEIM
03-STUTZMANN Raymond	7 rue de l'Ecole	67270 HOHFRANKENHEIM
04-DIEBOLD Thierry	1 rue des Thuyas	67270 HOHFRANKENHEIM
05-HATT Jean-Michel	16 rue Principale	67270 HOHFRANKENHEIM
06-GEYER Georges	2 rue de l'Eglise	67270 HOHFRANKENHEIM
07-ABEL Myriam	6 rue des Acacias	67270 HOHFRANKENHEIM
08-BUREL Pascal	7 rue des Vergers	67270 HOHFRANKENHEIM
09-MUHL Daniel	11 rue de l'Ecole	67270 HOHFRANKENHEIM
10-UHL Jean-Paul	2 rue des Vergers	67270 HOHFRANKENHEIM
11 ADAM Michel	1 rue des Acacias	67270 HOHFRANKENHEIM
12-ARBOGAST Christophe	2 rue de Hochfelden	67270 DUNTZENHEIM

Le Maire signale que la commission précédente a refusé de signer les documents qui lui avaient été remis parce que ceux-ci étaient totalement incompréhensibles.

### **8. Travaux rue de l'Ecole**

Le conseil municipal autorise M. le Maire à engager une convention avec le SICTEU pour le groupement de commandes pour l'opération de renouvellement du réseau d'eaux usées et la création d'un réseau d'eaux pluviales rue de l'Ecole à Hohfrankenheim, pour un montant global estimatif de 195 700 euros H.T.dont 92700 €HT à la charge de la commune.

Par ailleurs des devis sont en cours pour le chiffrage des travaux d'enfouissement des différents réseaux (électricité – France télécom) dans cette même rue.

### **9. Autorisation permanente et générale de recours**

Le conseil municipal autorise le Maire à donner au trésorier de Hochfelden l'autorisation d'engager des poursuites et notamment d'émettre les oppositions à tiers détenteur (ODT) que le trésorier jugera nécessaire pour le recouvrement des titres et articles de rôles émis par ses soins en vertu de l'ordonnance du Statthalter impérial du 26 mai 1905 et l'ordonnance du 5 mai 1906 portant instruction sur l'application par les perceptions du règlement des poursuites du 26 mai 1905.

### **10. Divers**

- élections européennes le 25 mai 2014 de 8 h à 18 h
- une réunion avec le service transport scolaire du CG et les maires du RPI est prévue le 12 mai pour débattre des problèmes de transport scolaire et d'accès du bus..
- la plupart des petites poubelles sur la voie publique seront décrochées prochainement car elles ne sont pas utilisées pour leur fonction initiale.
- l'abribus devra prochainement être remis en peinture
- l'acquisition d'un nouveau congélateur pour la salle municipale est à l'étude ainsi que l'acquisition d'armoires pour stocker les archives.
- un planning a été proposé aux conseillers pour une prise en charge collective et une rotation du travail d'arrosage des espaces fleuris à partir du 26 juin.
- un diagnostic sera demandé à une société spécialisée sur l'état des arbres à l'entrée Nord.

-